

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE et VILAINE



ARRONDISSEMENT
de RENNES

Syndicat Intercommunal
pour l'enseignement
de la Musique

S.I.M.
RIVE SUD

S.I.M.
Hôtel de Ville
Place du Docteur Joly
BP. 77109
35 171 BRUZ Cedex

EXTRAIT du REGISTRE

des DÉLIBÉRATIONS
du COMITÉ SYNDICAL

N° 3

L'an deux Mille vingt-quatre, le 2 avril, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement de la Musique de Rive Sud, s'est réuni salle n°1 à l'école de musique, sous la présidence de Madame Catherine BOUTHEMY, 1^{ère} Vice-Présidente, en session ordinaire, après avoir été convoqué le 22 mars, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET de la DÉLIBÉRATION :	DESIGNATION D'UN PRESIDENT
----------------------------	----------------------------

PRESENTS	C. Bouthemy, M. Demolder, A. Guillet, J-R Houssin, A. Le Couriaud, B. Leroy, N. Lollivier, S. Marchais, S. Pelois, D. Renault, R. Thorez.
----------	---

ABSENTS EXCUSÉ(E)S	K. Fiancet, F. Gourdais (pouvoir à A. Guillet), F. Leroy, A. Martino, A. Marquis, E. Moineau, C. Trochu (pouvoir à D. Renault).
-----------------------	---

Monsieur Michel Demolder, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend place au Comité Syndical en qualité de Secrétaire.

Conformément à l'article L2122-14 du CGCT, la 1^{ère} Vice- Présidente demande au Comité syndical de bien vouloir, pour le temps de l'approbation du compte administratif, élire un Président de séance. La 3^{ème} Vice-Présidente déléguée aux Finances présente sa candidature.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Elit, Madame Agnès GUILLET, 3^{ème} Vice-Présidente de séance.

Délibération Publiée le :	05/04/2024
Transmise à la Préfecture le :	05/04/2024

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Le Président,
Bertrand LEROY

